

LE SON DU CHŒUR • (REF 17E02)

Objectifs :

- Apporter des éléments de connaissance du fonctionnement physiologique de la voix ;
- Apprendre à analyser les composantes du son ;
- Elaborer ses méthodes pédagogiques d'encadrant de pratiques vocales collectives et individuelles à partir de ces éléments ;
- Faire évoluer le son de ses chanteurs.

Contenu :

- Etude de l'impact du geste du chef sur le son : respiration, liberté de l'émetteur, organisation résonancielle ;
- Exploration des sons, timbres et couleurs vocales ;
- Mise en application sur une pièce musicale.

Déroulement :

- Présentation ;
- Echauffement corporel et vocal ;
- Le fonctionnement de l'appareil vocal : présentation synthétique ;
- Exercices vocaux individuels et collectifs ;
- Apprentissage d'un chant
- Exercices de gestique de direction de chœur en collectif.

Date et horaires et lieu :

Dimanche 19 novembre 2017, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h ;
Conservatoire, antenne Louis Pergaud, 81 avenue de l'Europe 37100 Tours.

Moyens pédagogiques et techniques :

Les méthodes pédagogiques seront actives et participatives. Elles alterneront :

- Les apports d'information et de connaissances de l'intervenante ;
- Les exercices pratiques ;
- Les commentaires et les retours sur expérience.

Modalités d'évaluation de la formation :

- Observations individuelles de la part de la formatrice tout au long de la formation ;
- Séance collective de bilan ;
- Fiche d'évaluation à compléter par le stagiaire en fin de formation, et à remettre au CEPRAVOI ;
- Bilan écrit par la formatrice remis au CEPRAVOI.

Sanction remise au stagiaire à la fin de la formation :

Une attestation de stage sera délivrée au stagiaire au terme de la formation.

Effectif de stagiaires :

Minimum : 10 – Maximum : 20.

Prérequis :

Chefs de chœur débutants ou peu expérimentés, chefs de pupitre, professeurs de formation musicale, animateurs, professeurs de chant.

Intervenante :

Agnès BROSSET : Chanteuse, professeur de chant et de pédagogie du chant, coach d'ensembles vocaux.

Coût pédagogique :

60 euros.

Si le stagiaire n'est pas adhérent pour la saison en cours, il devra acquitter 5 euros d'adhésion au CEPRAVOI, lors de l'inscription à son premier stage de la saison.